

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LT100 FLOOR LACQUER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale
LT100 FLOOR LACQUER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Vernissage des planchers en bois.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Junckers Industrier A/S

Vaerftsvej 4
4600 Koege
Denmark
Tel. +45 70 80 30 00

Courriel

productsafety@junckers.dk

Révision

05/08/2025

Version de la fiche de données de sécurité

1.1

Date de la précédente édition

07/06/2024 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Sans objet.

Mention d'avertissement

Sans objet.

Mention(s) de danger

Sans objet.

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

-

Intervention

-
Stockage

-
Élimination

▼ Contient

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

▼ Autre étiquetage

EUH208, Contient 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1)), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT). Peut produire une réaction allergique.

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Le produit contient un produit biocide.

COV

TENEUR EN COV: ≤ 15 g/L

TENEUR MAXIMALE EN COV (Phase II, catégorie A/i (PA): 140 g/L)

2.3. Autres dangers

▼ Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	N° CAS : 34590-94-8 N° CE: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60 N° index :	1-2%		[1]
Triéthylamine	N° CAS : 121-44-8 N° CE: 204-469-4 REACH: 01-2119475467-26 N° index : 612-004-00-5	<0,25%	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 3, H331 (ATE: 7,20 mg/L) STOT SE 3, H335 (SCL: 1,00 %)	[1]
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	N° CAS : 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 REACH: 01-2120761540-60 N° index : 613-088-00-6	<0,036%	Acute Tox. 4, H302 (ATE: 450,00 mg/kg) Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0,036 %) Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 (ATE: 0,21 mg/L) Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))	N° CAS : 55965-84-9 N° CE: 911-418-6 REACH: 01-2120764691-48 N° index : 613-167-00-5	<0,0015%	EUH071 Acute Tox. 3, H301 (ATE: 64,00 mg/kg) Acute Tox. 2, H310 (ATE: 87,00 mg/kg) Skin Corr. 1C, H314 (SCL: 0,60 %) Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 0,06 %) Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0,0015 %) Eye Dam. 1, H318 (SCL: 0,60 %) Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 0,06 %) Acute Tox. 2, H330 (ATE: 0,17 mg/L)	

			Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)	N° CAS : 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 REACH: 01-2120764690-50 N° index :	<0,0015%	EUH071 Acute Tox. 3, H301 (ATE: 120,00 mg/kg) Acute Tox. 3, H311 (ATE: 242,00 mg/kg) Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0,0015 %) Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 (ATE: 0,11 mg/L) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires: Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼ Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de:

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. ▼ Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la sciure de bois, de la terre, de la vermiculite ou similaire pour collecter les matières liquides.

Ensuite, placez-le dans un conteneur à déchets approprié.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage

> 5 °C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. ▼ Paramètres de contrôle**

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 308

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50

Observations:
Risque de pénétration percutanée.

Triéthylamine
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 4,2
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 3
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 12,6
Observations:
Risque de pénétration percutanée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

▼ DNEL

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	121 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	283 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	37,2 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	308 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	36 mg/kg bw/day

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	0,345 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	0,966 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1,2 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	6,81 mg/m ³

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	0,043 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	0,043 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	0,021 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	0,021 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	0,053 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	0,027 mg/kg bw/day

5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	0,04 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	0,04 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	0,02 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	0,02 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	0,11 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	0,09 mg/kg bw/day

Triéthylamine

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	12,1 mg/kg bw/day
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	12,6 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	8,4 mg/m ³

Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	8,4 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	12,6 mg/m ³

▼ PNEC

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		1,9 mg/l
Eau douce		19 mg/l
Emission intermittente (eau douce)		190 mg/l
Installation de traitement des eaux usées		4168 mg/l
Sédiments en eau de marines		7,02 mg/kg dw
Sédiments en eau douce		70,2 mg/kg dw
Sol		2,74 mg/kg dw

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0,403 µg/l
Eau douce		4,03 µg/l
Emission intermittente (eau douce)		1,1 µg/l
Installation de traitement des eaux usées		1,03 mg/l
Rejets intermittents (eau de marines)		0,11 µg/l
Sédiments en eau de marines		4,99 µg/kg dw
Sédiments en eau douce		49,9 µg/kg dw
Sol		3 mg/kg dw

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		3,39 µg/l
Eau douce		3,39 µg/l
Emission intermittente (eau douce)		3,39 µg/l
Installation de traitement des eaux usées		0,23 mg/l
Rejets intermittents (eau de marines)		3,39 µg/l
Sol		0,047 mg/kg dw

5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		3,39 µg/l
Eau douce		3,39 µg/l
Emission intermittente (eau douce)		3,39 µg/l
Installation de traitement des eaux usées		0,23 mg/l
Rejets intermittents (eau de marines)		3,39 µg/l
Sédiments en eau de marines		0,027 mg/kg dw
Sédiments en eau douce		0,027 mg/kg dw
Sol		0,01 mg/kg dw

Triéthylamine

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0,011 mg/l
Eau douce		0,11 mg/l

Emission intermittente (eau douce)	0,08 mg/l
Installation de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments en eau de marines	0,158 mg/kg dw
Sédiments en eau douce	1,575 mg/kg dw
Sol	0,25 mg/kg dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0,4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Blanchâtre

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Faible

pH

8-9

▼ Densité (g/cm³)

1,03-1,04

▼ Viscosité cinématique

Aucune information disponible.

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

▼ Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

▼ Point d'ébullition (°C)

Aucune information disponible.

▼ Pression de vapeur

Aucune information disponible.

▼ Densité de vapeur relative

Aucune information disponible.

▼ Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼ Point d'éclair (°C)

Aucune information disponible.

▼ Inflammabilité (°C)

Aucune information disponible.

▼ Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune information disponible.

▼ Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Soluble

▼ n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune information disponible.

▼ Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

COV (g/L)

≤ 15

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être

produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Triéthylamine
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat, Sprague-Dawley, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	7,22 mg/l
Produit/composant	5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))
Espèce :	Rat, Charles River CD, mâle
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	64 mg/kg
Produit/composant	5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))
Espèce :	Lapin, Albino, mâle
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	87 mg/kg
Produit/composant	5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat, Sprague-Dawley, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	0,17 mg/l
Produit/composant	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	120 mg/kg
Produit/composant	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Cutanée
Test :	DL50
Valeur :	242 mg/kg
Produit/composant	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Lapin, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50
Valeur :	0,11 mg/l

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune connue.

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)
Méthode d'essai :	OCDE 201
Espèce :	Selenastrum capricornutum
Durée :	72 heures
Test :	ErC50
Valeur :	0,11 mg/l

Produit/composant	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)
Espèce :	Selenastrum capricornutum
Durée :	72 heures
Test :	NOErC
Valeur :	0,0403 mg/l

Produit/composant	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)
Espèce :	Skeletonema costatum
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	0,072 mg/l

Produit/composant	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)
Espèce :	Selenastrum capricornutum
Durée :	72 heures
Test :	CSEO
Valeur :	0,05 mg/l

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol
Valeur :	79 %
Conclusion :	Biodégradabilité facile
Test :	OCDE 301 F

Produit/composant	Triéthylamine
Valeur :	80 %
Conclusion :	Biodégradabilité facile
Test :	OCDE 301 B

Produit/composant	5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))
Valeur :	62 %

Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 B

Produit/composant 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)
Valeur : 50 %
Conclusion : Pas biodégradable
Test : OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol
LogKow : 0,004
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant Triéthylamine
BCF: 0,5
LogKow : 1,45
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)
BCF: 6,62
LogKow : 0,7
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))
LogKow : 0,75
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (MIT)
LogKow : -0,49
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

08 01 12 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5.	Autres
	ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger pour le transport	PG*	Env**	information s :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-

	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5.	Autres
	ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger pour le transport	PG*	Env**	information s :
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

▼ REACH, Annexe XVII

Triéthylamine est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).

Autre

Sans objet.

Sources

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Décret n° 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H071, Corrosif pour les voies respiratoires.

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H310, Mortel par contact cutané.

H311, Toxique par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H330, Mortel par inhalation.
H331, Toxique par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EUH = Mention de danger spécifique CLP
FBC = Facteur de Bioconcentration
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS)
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVCB = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

Autre

Sans objet.

Validé par

ULS

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr